



1ère Compagnie d'Arc de Montreuil

depuis 1811

Informations inscriptions saison 2026/2027

POUR LES ANCIENS ADHERENTS

Date de reprise : **Semaine du 31 août.**

Prévenez-nous si vous souhaitez vous réinscrire mais ne pouvez être présent.e.

Les cours du mois de septembre ont lieu **à la compagnie de 18h00 à 20h00, les lundis, mercredis et vendredis, sauf pour le groupe jeunes (voir les horaires ci-dessous).**

L'inscription se fait lors de cette séance.

POUR LES PERSONNES QUI SOUHAITENT DECOUVRIR LA DISCIPLINE AVANT DE S'INSCRIRE

A partir du lundi 7 septembre : les 3 premières séances sont des séances d'essai gratuites.

Elles ont lieu à la compagnie de 18h00 à 20h00, les lundis et mercredis, du 7 au 23 septembre.

L'inscription définitive se fait lors de la dernière séance.

Horaires et lieux des séances durant la saison :

Créneaux des entraînements à partir d'octobre 2026			
Lundi	Initiation Groupe 1 (jusqu'à 2 ans de pratique)	18h30-20h30	A la Compagnie
Mercredi	Groupe jeunes débutants / loisir	17h00 – 18h30	A la Compagnie
Mercredi	Groupe jeunes compétition	18h00 – 20h00	A la Compagnie
Mercredi	Initiation Groupe 2 (jusqu'à 2 ans de pratique)	18h30-20h30	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Mercredi	Loisir/Perfectionnement 1 (plus de 2 ans de pratique)	20h00-22h00	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Vendredi	Loisir/Perfectionnement 2 (plus de 2 ans de pratique)	18h30-20h30	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Vendredi	Tir compétition (sur orientation des entraîneurs)	18h30 -20h30 19h30-21h30	Compagnie Gymnase Jean Jaurès
Tous les jours à la compagnie	Tir Libre (sur agrément du Comité directeur)	en dehors des horaires de tir encadré	Compagnie

Sur certains créneaux, figurent 2 horaires car en fonction de la saison, l'entraînement a lieu soit en gymnase (l'hiver), soit à la Compagnie (au printemps).

Attention, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.



Tarifs saison 2026/2027 :

	POUSSIN - 10 ans	JEUNE U21	ADULTES	
			Compétition	Seniors 3 Pratique à la Cie
Inscription / Réinscription	135 €	157 €	185 €	177 €
Réduction Jeune	-35 €	-35 €	0 €	0 €
Total réinscription	100 €	122 €	185 €	177 €
Droit d'entrée 1ère année à la Compagnie	110 €	110 €	110 €	110 €
Total 1ère Année	210 €	232 €	295 €	287 €

Réductions :

2 membres de la même famille	-30 €
3 membres de la même famille	-60 €
4 membres de la même famille	-90 €
Chômeur	-35 €
Retraité	-35 €

Matériel :

La Compagnie vous prêtera tout le matériel d'archerie contre un **chèque de caution de 150€**, pour la première année. Il convient de commencer à **s'équiper progressivement à partir de la 2^e année** en commençant par le « petit matériel » (palette, carquois, protège bras, viseur). **Nous demandons aux adultes d'acquérir leur arc à partir de la 3^e année.**

Participation aux activités de la Compagnie :

Un chèque de **caution de participation de 50€** vous sera demandé. Il vous sera rendu si vous participez à **4** organisations ou événements gérés par la Compagnie. Vous en trouverez les explications en dernière page du dossier.

Documents à fournir :

- ☐ Fiche de préinscription remplie
- ☐ Autorisation parentale pour les mineurs
- ☐ Autorisation de droit à l'image
- ☐ Règlement du montant de l'inscription
- ☐ Chèque de caution matériel (150 euros) si nécessaire
- ☐ Chèque de caution « participation » obligatoire (50 euros)

Par ailleurs, un questionnaire de santé vous est fourni (modèle FFTA) : il vous sert à évaluer la nécessité de consulter un médecin avant de vous inscrire et n'est pas collecté par la Compagnie car il est de votre responsabilité de vous assurer que vous n'avez aucune contre-indication à la pratique du tir à l'arc.

Les chèques de caution ne sont encaissés que si nécessaire et en fin de saison.

Attention, un arc étant une arme par nature, le fait de ne pas rendre le matériel prêté en fin de saison sera signalé aux autorités compétentes.

Le Président



1ère Compagnie d'Arc de Montreuil

14, Rue Gaston Lauriau - 93100 Montreuil

01.49.88.01.98 - <http://1ciearcmontreuil.fr/>

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2026 - 2027

Nom de naissance :		Nom d'usage :	
Prénom 1 :	Prénom 2 :	Prénom 3 :	
Date de naissance :	Pays de naissance :		
Code postal + Ville de naissance :			
Sexe :	Nationalité :		
Profession :			
Adresse :		Téléphone :	
Code postal + Ville :		Mail :	

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX POUR LES MINEURS

RESPONSABLE 1

RESPONSABLE 2

Nom		
Prénom		
Profession		
Adresse		
CP / Ville		
Téléphone		
Mail		

Je souhaite m'inscrire à la séance suivante (en fonction des places disponibles):

<u>Groupes Initiation :</u> ☐ Groupe 1 - Lundi 18h30 à 20h30 (Compagnie) ☐ Groupe 2 - Mercredi 18h30 à 20h30 (Salle) ☐ Groupe jeunes - Mercredi 17h00 - 18h30 (Compagnie)	<u>Groupes Loisirs/perfectionnement :</u> ☐ Gpe 1 - Mercredi 20h00 à 22h00 (Salle) ☐ Gpe 2 - Vendredi 18h30 à 20h30 (Salle) ☐ <u>Groupe jeunes compétition</u> - Mercredi 18h - 20h Intégration au groupe sur décision de l'entraîneur
☐ <u>Tir Libre</u> à la Compagnie : à valider par le Comité Directeur En semaine, en dehors des entraînements encadrés	

- ☐ Je souhaite bénéficier du prêt de matériel (caution)
- ☐ Je souhaite acheter mon matériel et bénéficier des conseils de mon entraîneur
- ☐ Je souhaite participer à des compétitions

En signant ce document,

- ☐ je reconnais avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé de la FFTA joint au dossier d'inscription

OU ☐ je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition.

Fait à Montreuil

Le :

Signature



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS SAISON 2026/2027

Je soussigné(e)

demeurant

autorise mon enfant / l'enfant dont je suis le tuteur légal¹.....

à pratiquer le tir à l'arc au sein du club « La 1^{ère} Compagnie d'Arc de Montreuil » affilié à la FFTA (Fédération Française de tir à l'arc).

Les horaires m'ont été communiqués, néanmoins je m'assurerai de la présence des entraîneurs en accompagnant mon enfant jusqu'au lieu d'entraînement et me renseignerai sur les changements éventuels d'horaires, le club n'étant pas responsable en cas d'absence des entraîneurs ou d'indisponibilité des salles prêtées par la Ville de Montreuil.

En cas d'absence de mon enfant à l'un des cours je dois prévenir les entraîneurs.

Lors des cours, la personne en charge de l'entraînement a toute autorité sur les élèves et les spectateurs non seulement sur les phases de tir mais aussi concernant la discipline.

J'ai noté que toutes les informations concernant la vie du club (horaires, manifestations, compétitions etc....) sont affichées sur les panneaux d'affichage, accessibles sur le site internet et envoyées par mail ou via WhatsApp.

Mon enfant est licencié à la FFTA par les soins du club, il bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale.

Il est de ma responsabilité de m'assurer que mon enfant ne présente pas de pathologie comportant une contre-indication à la pratique du tir à l'arc (voir le questionnaire de santé de la FFTA qui figure dans ce dossier).

☐ **J'autorise la 1^{ère} Compagnie à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident**

Mon enfant,

☐ **est autorisé à quitter seul le club à la fin de l'entraînement**

☐ **doit attendre son accompagnateur**

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon enfant, pour participer à des rencontres ou compétitions adaptées à son âge.

En cas de déplacement :

☐ **je pourrai participer au déplacement et prendre d'autres enfants dans mon véhicule**

☐ **je ne pourrai pas participer au déplacement**

Fait à Montreuil le:

Signature responsable légal

¹ Barrer la mention inutile



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

MAJEURS

Dans le cadre de l'exécution de la prise de licence auprès de la FFTA et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) reconnaît que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.

Je, soussigné (e).....
accepte que des captations d'images et de voix de moi-même soient publiées par la 1ère Compagnie dans les conditions encadrées par la FFTA indiquées ci-dessus.

Fait à Montreuil le.....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

MINEURS

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) mineur(e) reconnaît, sous réserve du consentement de son ou ses représentants légaux, que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.

Je, soussigné (e).....
père, mère, tuteur légal² de l'enfant :

☐ autorise la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.

☐ refuse la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.

Fait à Montreuil le.....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

² Barrer les mentions inutiles



LA « CAUTION DE PARTICIPATION »

La Compagnie est une association qui fonctionne exclusivement grâce au bénévolat (y compris les entraîneurs).

En adhérant vous devenez un membre de la Compagnie, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous. C'est pourquoi nous comptons sur votre participation aux diverses activités, qu'elles soient ludiques ou non.

L'entretien de nos locaux, du matériel, la gestion administrative, sportive, l'organisation d'événements (traditionnels, sportifs, festifs), reposent sur la participation de chacun.e à sa mesure, à l'effort collectif. Plusieurs temps festifs et traditionnels vous seront proposés au cours de l'année. Ils permettent de mieux se connaître et de partager ensemble et n'ont de sens que par votre participation.

Pour encourager ce mode de fonctionnement, il a été décidé en assemblée générale le versement d'une « caution de participation », d'un montant de 50 euros. En voici le fonctionnement :

La caution sera encaissée si l'adhérent ne participe pas à **4 événements ou organisations** dans le courant de l'année, sinon le chèque sera rendu en fin d'année au retour du matériel.

Seuls les entraîneurs responsables d'un créneau d'entraînement en sont dispensés.

Attention : les enfants ne sont pas dispensés et nous porterons à leur crédit l'aide apportée par leurs parents.

Chaque membre de la Compagnie devra participer à au moins **4** des événements ou organisations suivants :

- o La Saint Sébastien (janvier)
- o L'Abat l'oiseau (mars)
- o Les tirs festifs (halloween, Noël, Pâques....) quand ils ont lieu
- o Le Défilé du Bouquet Provincial (mai)
- o La partie de jardin d'ouverture du Prix Général
- o Les prix traditionnels (Connétable, Roi, ...)
- o Participation à l'organisation de compétitions ou événements
- o Participation aux journées travaux
- o Autre événement organisé par la compagnie
- o Aides diverses pour la gestion de la compagnie (fourniture de gâteaux pour des événements, voyages à la déchèterie en dehors des sessions de travaux, ...)

Ces événements et organisations seront annoncés en amont pour permettre à chacun d'y participer ; le planning prévisionnel de la saison en cours est à votre disposition à la Compagnie et sur son site (rubrique agenda) si vous souhaitez vous le procurer.

**Si vous avez des compétences particulières (jardinage, bricolage, comptabilité, informatique, ...) et/ou que vous souhaitez vous investir auprès de l'équipe dirigeante, n'hésitez pas à nous le signaler :
la Compagnie ne vit que grâce à ses bénévoles !**



**QUESTIONNAIRE* RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR ET MINEUR EN VUE DE
L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE
L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE**

Avertissement : Ce questionnaire est rempli sous votre seule et entière responsabilité, il doit donc être correctement complété.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.

Répondez aux questions suivantes :

OUI

NON

Quelqu'un dans votre famille est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?

☐☐

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations (le cœur bat trop vite ou irrégulièrement), un malaise ?

☐☐

Avez-vous eu un épisode de respiration difficile ?

☐☐

Avez-vous eu une perte de connaissance, des convulsions, des difficultés à la marche, des troubles de l'équilibre ?

☐☐

Cette année avez-vous arrêté le sport à cause d'un problème et/ou d'une opération et/ou d'une hospitalisation pendant un mois ou plus ?

☐☐

Vous sentez vous fatigué, et/ou avez-vous perdu l'appétit et/ou avez-vous beaucoup maigri et/ou avez-vous beaucoup grossi ?

☐☐

Avez-vous cette année, débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ?

☐☐

Avez-vous eu une/des fractures, une luxation ou une tendinite ces trois derniers mois ?

☐☐

Avez-vous un doute sur vos réponses et pensez vous avoir besoin d'un avis médical pour débiter ou poursuivre la pratique du tir à l'arc ?

☐☐

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous pouvez demander l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive pour la pratique du tir à l'arc.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Consulter votre médecin puis, demandez-lui un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc.



1ère Compagnie d'Arc de Montreuil

depuis 1811

RECAPITULATIF DE L'ADHESION VALANT FACTURE SAISON 2026 - 2027

MEMBRES DE LA FAMILLE :

Adhésions

	Poussin	Jeune	Adulte	Senior
	100 €	122 €	185 €	177 €
Nb				
Total				
Droit d'entrée	110€	110€	110€	110€
Nb				
Total				
Total adhésions				

Réductions

		Nb	Total
2 membres	-30		
3 membres	-60		
4 membres	-90		
chômeur	-35		
retraité	-35		
Total réductions			

FACTURE TOTALE :

Adhésions	
Droit d'entrée	
Réductions	-
Montant total	

Payé le :

par ☐ chèque ☐ virement

CAUTIONS

Participation (50€)

Prêt de matériel (150€)

Nombre de chèques remis :

Titulaire du compte :

Signature de l'adhérent et tampon de la Compagnie